

V. - IMMIGRATION

LES UNIONS FRANCO-MAGHREBINES

Ouvrages analysés :

STREIFF-FENART. - *Les couples franco-maghrébins en France.* - Paris, l'Harmattan, 1989, 151 p.

RUDE-ANTOINE (Edwige). - *Le mariage maghrébin en France.* - Paris, Karthala, 1990, 190 p.

DEJEUX (Jean). - *Image de l'étrangère. Unions mixtes franco-maghrébines.* - Paris, La Boîte à Documents, 1989. 312 p.

Les trois ouvrages que nous avons rapprochés ont pour objet commun de réfléchir l'union franco-maghrébine, considérée dans divers contextes :

— union endogame en pays d'immigration, (entre deux conjoints maghrébins, en France).

— union exogame entre un(e) français(e) et un(e) maghrébin(e) en France ou au Maghreb, désignée comme « mariage » mixte, « interculturel », « interethnique » ou encore comme « intermariage ».

Privilégiant chacun une approche différente, les auteurs ont centré leurs recherches sur les représentations que suscitent ces unions, perçues d'emblée comme hors normes par les deux communautés qu'elles rapprochent. Chacun d'eux a ancré son analyse dans le réel en s'appuyant sur un corpus de témoignages oraux ou écrits, recueillis lors d'entretiens ou de lectures.

L'ouvrage de Jocelyne Streiff-Fenart met l'accent sur les représentations de la mixité matrimoniale chez les familles maghrébines immigrées, chez les familles françaises et sur la dimension socio-culturelle du couple mixte.

Dans son essai de sociologie juridique traitant du mariage des immigrés maghrébins en France, et de façon annexe du mariage mixte, Edwige Rude-Antoine nous propose une analyse du discours des Maghrébins et des autorités officielles intervenant lors de la célébration du mariage, qui débouche sur une réflexion sur les conflits de culture et de normes. Une étude fouillée de l'image de l'étrangère et du mariage mixte dans la production littéraire (romans, récits de vie, témoignages) maghrébine d'expression française a été réalisée par Jean Dejeux. Il s'applique à cerner, dans la rencontre romancée

ou réelle du Maghrébin et de l'étrangère, le rôle de l'imaginaire et le poids du symbolique.

1) Les couples franco-maghrébins en France (Jocelyne Streiff-Fenart).

Une enquête de terrain menée pendant trois ans dans la région Provence-Côte d'Azur auprès de trente couples franco-maghrébins fournit les données de l'étude. Cet échantillon regroupe des couples composés d'un Maghrébin et d'une Française ou d'un Français et d'une Maghrébine, qui se répartissent en deux groupes homogènes, appartenant les uns à un « milieu intellectuel » (cadres moyens ou supérieurs) les autres à un « milieu populaire » (artisans, ouvriers, chômeurs). Cette différenciation (dans la composition et l'appartenance sociale du couple), déterminante pour la perception de la mixité chez les familles et pour les modalités de gestion de la différence chez les couples, va permettre à l'auteur d'étudier de façon exhaustive les mécanismes de représentations.

Avant d'examiner les aspects essentiels de cette recherche il convient de préciser que l'auteur situe le mariage mixte dans une perspective socio-culturelle, considérant le rapprochement de deux communautés au travers de deux individus comme le stade ultime, l'achèvement des relations inter-ethniques et interculturelles. Est-ce qu'un tel absolu est envisageable ?

L'auteur met en parallèle

1) Les représentations de la mixité matrimoniale des familles immigrées de la première génération, recueillies lors d'entretiens semi-directifs, avec la conception arabo-musulmane du mariage. Celle-ci est fondée sur des principes remis en cause en situation d'immigration :

- Le choix du conjoint appartenant traditionnellement aux parents
- Le principe généalogique supposant la domination du masculin sur le féminin par la transmission du nom et des valeurs culturelles
- La prescription islamique autorisant l'union d'un musulman et d'une non-musulmane et proscrivant celle d'une musulmane et d'un non-musulman, union qui, en vertu du principe de soumission au groupe de l'époux, induit le renoncement aux pratiques islamiques.

Autour de ces fondements socio-religieux s'articulent les réactions des familles maghrébines dont l'auteur souligne les caractéristiques :

- homogénéité des comportements dans la perception de l'union et du conjoint étranger.
- importance du contrôle social exercé par la communauté musulmane lors des choix matrimoniaux
- opposition irrémédiable au mariage d'une Maghrébine et d'un Français (qu'une éventuelle conversion à l'islam, ressentie comme suspecte ou méprisable n'ébranlera pas) associé à une image de souillure et d'échec d'éducation.

— réaction nuancée au mariage d'un Maghrébin et d'une Française (conditionnée par sa soumission aux valeurs culturelles et religieuses de son conjoint) et parfois associée à une image de réussite sociale et de prestige de la lignée.

2) Les représentations et réactions des familles françaises à l'égard de la mixité matrimoniale franco-maghrébine font l'objet d'un moindre développement. Les aspects essentiels qu'en dégage l'auteur au travers des interviews révèlent :

— l'hétérogénéité de comportements en liaison étroite avec le statut social des familles.

— l'opposition ou la réticence au mariage mixte est « justifiée » dans les milieux populaires par des arguments racistes, alors que les milieux favorisés mettent en avant les différences culturelles et confessionnelles (le statut de la femme dans l'islam et sa subordination au groupe familial arabe sont perçus comme une menace pour l'épouse française)

— l'union d'un Français et d'une Maghrébine est généralement acceptée du fait qu'elle ne compromet en rien la reproduction de l'identité familiale.

— l'union d'une Française et d'un Maghrébin soulève des réticences pour les raisons précédemment évoquées et également parce qu'elle est souvent perçue comme un déclassement social.

Au terme de cette analyse, l'auteur conclut que, bien que pour des raisons différentes, « les familles maghrébines et françaises ont en fin de compte des points de vue identiques sur le mariage mixte : toléré pour l'homme, déconseillé pour la femme dont l'ascension sociale par le mariage est conforme aux normes de la société française ».

3) Autres aspects du mariage mixte pris en compte lors de l'enquête, les relations de couple, et les modes de négociation de la différence culturelle : face à la domination ou à l'affrontement, seule la valorisation de l'amour permet de gérer et de dépasser les écarts culturels et les conflits familiaux qu'ils génèrent.

Une fois encore, le milieu social du couple est déterminant. Les couples de « milieu populaire » développent deux modalités : l'effacement de la différence culturelle par la soumission de l'un des conjoints aux normes culturelles de l'autre (dans les couples Français-Maghrébines, ceci se fait toujours au profit de l'homme) ou la compétition entre deux modèles culturels impliquant l'affrontement culturel entre les conjoints (couples Maghrébins-Français). Chez les couples de milieux intellectuels domine la stratégie interculturelle ou communicationnelle, valorisant l'idéologie de l'enrichissement par la différence. Ce type d'interaction conjugale implique une conception égalitaire des rapports entre sexe et une politique de respect mutuel.

Mais la définition de l'identité familiale subit les assauts de la vie quotidienne et est sans cesse remise en cause, l'auteur nous le rappelle en se penchant sur les débats suscités par le choix du prénom du premier enfant.

Ce moment stratégique qui, s'il permet parfois une réconciliation avec les proches après une rupture de relations au moment du mariage, ravive le jeu des influences familiales et impose des choix identitaires non dépourvus de conséquences : c'est la définition sociale de l'enfant qui est en jeu à travers le rôle marqueur du prénom.

Le mariage mixte, n'est-il pas aussi un pari sur l'avenir des relations de deux nations : les résistances qu'il suscite ne sont pas uniquement le fait des individus, mais aussi des Etats. Le statut des enfants nés d'unions mixtes (qui subissent – en particulier en cas de séparation ou divorce – les implications sociales et politiques de telles unions) ne devrait-il pas être réglé par les Etats afin de « promouvoir des solidarités nouvelles ? La réponse leur appartient, elle dépend de leur capacité à tolérer l'ambiguïté dans la définition des rôles sociaux et à promouvoir de nouvelles formes de citoyenneté moins exclusives ».

II) – Le mariage maghrébin en France (Edwige Rude-Antoine)

Cette recherche a pour objectif d'apporter un éclairage sur l'union matrimoniale des musulmans maghrébins vivant en France, confrontés à deux systèmes culturels et juridiques. Elle appelle également à une interrogation sur les évolutions ou adaptations qu'implique la situation migratoire à partir de l'analyse du cadre juridique du mariage maghrébin, des pratiques sociales et de leurs articulations avec les logiques institutionnelles.

Après avoir présenté les aspects juridiques du mariage musulman tels que les prescrivent les diverses sources de la loi islamique (Coran, Sunna, qiyas et ijma') l'auteur rappelle les points essentiels des législations sur le statut personnel qui ont fait leur apparition dans les pays arabes au moment des indépendances. Qu'en est-il, face à ces prescriptions rigides et à la relative constance du droit, des pratiques matrimoniales musulmanes dans l'immigration ? Qu'en est-il du respect de la chari'a et de la fidélité aux traditions arabes ? Des réponses à ces questions, ont été données par des immigrés, lors d'entretiens semi-directifs réalisés entre 1984-1985 à Amiens et Paris.

L'objectif de cette enquête sur « le mariage dans la famille maghrébine en France à partir de l'expérience personnelle » était de cerner les aspects qualitatifs du mariage en interrogeant les immigrés sur la vie pré-nuptiale, l'âge du mariage, le choix du conjoint, la dot, la célébration du mariage, les empêchements à mariage, les lois relatives aux mariages des Maghrébins en France. L'auteur analyse chaque thème en confrontant la tradition islamique ou ancestrale et les codes maghrébins de statut personnel avec les réponses des interviewés reflétant leurs propres représentations de la loi et de la coutume et leur éventuelle distanciation de celles-ci.

Un ensemble de comportements et de stratégies matrimoniales se dégagent de ces entretiens. On constate une prégnance des règles sociales et juridiques relatives au choix du conjoint et à la préservation de la virginité. Quant aux normes structurelles du mariage concernant la polygamie, la

précocité du mariage, l'exogamie du lignage, l'alliance entre proches (cousins-cousines), le délai de viduité, elles sont diversement perçues : désapprouvées, tolérées ou ignorées. Enfin les empêchements à mariage (liens de sang en ligne directe, parenté par allaitement, exogamie confessionnelle...) sont le plus souvent ressentis comme inviolables : la disparité de culte dans le couple est perçue « comme une cause de rupture... plus que la nationalité », car elle est la remise en cause de tout le système de valeurs sociales, politiques et économiques.

Ces représentations font apparaître d'une part une fidélité des individus aux principes fondateurs de l'islam et aux normes qui n'entrent pas en conflit avec celles de la société d'accueil, d'autre part un « aménagement » de ce qui peut être considéré comme des questions de détail. L'auteur s'attarde sur l'étude de la célébration du mariage, moment essentiel dans la négociation des différences socio-culturelles entre pays d'origine et d'accueil : le rituel attaché à la tradition coranique est bousculé du fait du statut de l'islam en France. Tout en évoquant les aspects coutumiers du mariage islamique et les législations françaises et maghrébines modernes l'auteur analyse les représentations de la célébration du mariage, chez les immigrés. La célébration coranique en pays non-musulman, le mariage civil avec ou sans certificat de coutume à la mairie ou au consulat : les Maghrébins les plus attachés aux traditions s'attarderont sur la description des divers temps du rituel coranique, ceux qui sont plus avancés dans l'intégration sociale parleront de « deux fêtes, la française et celle comme dans notre pays ». Il faut souligner que le rituel du mariage maghrébin, qu'il soit reproduit aussi fidèlement que possible ou qu'il soit « adapté », trouve sa place dans la société d'accueil. D'autre part, si l'absence de mariage coranique reste un fait exceptionnel c'est que le rite religieux, rappelle l'auteur, « permet aux mariés de s'investir dans un certain temps, dans un certain espace de leur rôle d'époux » et qu'il véhicule une dimension symbolique que ne peut assurer à lui seul le mariage laïc.

La diversité des représentations et des pratiques sociales qui se dégage des entretiens rend difficile « la définition d'une catégorie rigide du mariage maghrébin en France ». Plutôt qu'un courant général d'évolution, les stratégies matrimoniales reflètent une recherche individuelle de compromis dans l'espace socio-juridique restreint qui leur est imparti.

L'analyse qualitative du discours des instances régulatrices (des mairies, consulats, mosquées) enquêtées par entretiens semi-directifs complète l'approche du processus de la logique matrimoniale maghrébine. Les témoignages des responsables religieux, des agents administratifs et consulaires, reflètent leur appréhension de la réalité sociale et leurs appréciations des dispositifs législatifs et réglementaires. Elles se traduisent par une pluralité d'orientations, une multiplicité d'attitudes, chez ces acteurs sociaux, porteurs d'idéologie, intervenant lors de la formation du mariage. Elles mettent également en évidence les difficultés qui surgissent à l'occasion de ces mariages. Les éléments essentiels que révèle cette enquête concernent l'impact des

autorités officielles françaises sur des relations privées, l'application de la loi française au détriment du droit étranger (parfois ignoré, dénaturé ou exclus) et ses conséquences, et enfin la célébration du mariage civil comme condition du rite coranique : « Nous n'avons pas le droit de marier les Maghrébins s'ils ne sont pas déjà mariés à la mairie ou au consulat... nous confirmons et nous légitimons islamiquement » dira un représentant de la mosquée de Paris.

De la difficulté que rencontre la communauté musulmane en France à trouver une convergence entre le droit et le culturel naissent des distorsions entre le droit formel et ses applications. Ces écarts ne sont-ils pas dictés par une logique institutionnelle conservatrice ? L'analyse de la pratique judiciaire que propose l'auteur traite de la perception des conflits culturels et juridiques, dans le cadre du mariage musulman, par les autorités compétentes ainsi que des relations entre les transformations sociales et le droit. Le rôle et les interventions du parquet sont examinés ainsi que la capacité d'adaptation des juges, l'ajustement des décisions judiciaires dans la recherche d'un équilibre entre le respect des pratiques culturelles étrangères et la protection de la législation française. Quelques situations concrètes sont considérées : polygamie, disparité de culte, dot, célébration du mariage, qui illustrent les représentations conflictuelles qu'engendre la rencontre de deux systèmes juridiques et culturels.

Après cette étude descriptive de la situation matrimoniale des Maghrébins en France, l'auteur situe sa réflexion dans le cadre plus large des rapports de l'idéologie islamique avec la société française, la laïcité française, la laïcité qui « n'est pas l'anti-religieux, mais une façon de vivre ensemble en se référant à un Etat qui a son droit ». Elle réfléchit également au message du droit, à son rôle dans les relations humaines, dans l'organisation sociale et dans l'acquisition de la nationalité française. Son analyse de la place du sacré dans la société rappelle l'urgence des choix culturels qu'impose le sens de notre histoire : « La résolution des conflits de culture et de norme n'est pas seulement à trouver dans notre expérience personnelle mais dans un détour vers le sacré, les croyances et les traditions »...

« Le sacré n'est-il pas un passage obligé pour lier les civilisations entre elles? »

III) *Image de l'étrangère* (Jean Dejeux)

C'est dans une toute autre perspective que se situe le travail de Jean Dejeux sur les représentations des unions franco-maghrébines : alors que les deux précédents ouvrages ont pour objectif de refléter le réel et le quotidien, celui-ci nous entraîne sur les chemins de l'imaginaire social et de la mémoire collective, dont « le poids reste lourd et intervient à travers les regards, idées, conventions ». Cet imaginaire dont tout individu est porteur, est hérité de la société d'origine et des valeurs qu'elle véhicule, il façonne le regard du Maghrébin sur l'étrangère, il se projette dans les œuvres littéraires. Pour le

cerner dans sa dimension littéraire et sociale l'auteur a choisi trois niveaux d'étude : — la littérature de fiction, — les récits de vie, — les courriers de lecteurs de périodiques.

La littérature maghrébine d'expression française apparaît en 1920 en Algérie, elle se développe dans les années 50 et demeure importante de nos jours.

Pour dégager les aspects essentiels de l'approche et de la fonction romanesque de l'Etrangère, J. Dejeux s'est penché sur un ensemble de 316 romans publiés entre 1920 et 1988 (dont trente pour cent font référence à l'Etrangère).

Cette Etrangère c'est bien sûr la Femme, que peuvent également symboliser la France et la ville, deux espaces qui nourrissent les fantasmes de l'imaginaire maghrébin. Quelques constantes apparaissent, tout au long du demi-siècle de production littéraire pris en compte, dans l'image de la femme (stéréotypée, désirée, rejetée)

— Une image physique et morale stéréotypée : inévitablement européenne, belle, blonde parce qu'on la veut autre, impudique et légère, il arrive qu'elle soit pourvue de toutes qualités mais c'est le plus souvent sous les traits de la prostituée qu'elle paraît, réduite à un sexe. Car l'étrangère « doit être érotique, souillée, vicieuse. Il faut qu'elle le soit pour que l'interdit soit désirable » et pour que « dans l'imaginaire, l'écriture du désir puisse fonctionner selon les stéréotypes, l'exotisme ou la xénophobie portés par l'inconscient ou l'idéologie ».

— Le désir de l'étrangère traverse cette littérature de « l'inceste toujours frôlé, mais jamais consenti » (J. Berque), par respect des interdits sociaux et religieux touchant au mariage mixte. En fait, l'union avec l'étrangère, lorsqu'elle se concrétise, trouve très souvent sa place dans des intrigues privilégiant les attirances sexuelles aux dépens de la relation affective : elles sont le fait de femmes de peu de moralité ou de prostituées. Quant aux unions fondées sur un amour réciproque et profond, elles sont vouées à la brièveté ou confrontées aux insurmontables difficultés d'assumer les différences culturelles dans le couple, dans les relations avec la famille et le groupe, dans la socialisation des enfants : victoire des racines culturelles et de l'attachement au groupe d'origine sur l'imaginaire conduisant nécessairement à la rupture.

— La rupture, accompagnée d'une prise de conscience de l'erreur du choix, apparaît comme une issue de secours pour ces héros victimes de la séduction de l'occident.

Ces romans qui mettent en scène l'union mixte sont des romans de l'échec, dont le dénouement varie, selon le contexte historico-politique dans lequel ils ont été rédigés : le héros est généralement blanchi en choisissant le divorce et le retour aux siens ou le combat politique pour son pays, ... ou en étant victime d'une fin brutale.

«La littérature romanesque maghrébine consacrée au mariage mixte est sombre pendant cette période», conclut l'auteur et l'image positive de l'étrangère n'apparaît qu'exceptionnellement.

— Au thème de l'étrangère-femme s'associe dans l'inconscient maghrébin celui de la France, «tour à tour visage de la mère, de la maîtresse, de la prostituée», la France est femme et toutes deux sont paradis et enfer.

Jusqu'aux années 50 en relation avec le contexte politique, la France est perçue par les romanciers algériens comme «la Mère-Patrie», image sécurisante et protectrice vulgarisée par les manuels scolaires à laquelle se superpose l'image de l'amante. A partir de la génération de 1952, l'image de la France pourvoyeuse de tous les besoins se ternit, elle devient «la Belle Dame» : elle n'est plus qu'un lieu de perte, de consommation sexuelle, «un monstre dévorant»; pour l'ouvrier immigré déraciné elle n'est que source de solitude, de misère sexuelle, de racisme.

«Attirance et fascination, répulsion et refus», les écrivains font parfois leur bilan avec la France : l'intégrer à soi-même, la quitter, la répudier, vivre avec ses fantasmes, les représentations des romanciers varient avec le temps, reflet des événements historiques et politiques.

Si certains réussissent la synthèse Femme-France «en faisant un mariage mixte, je n'épousais pas seulement cette jeune et jolie femme, j'épousais l'Occident» (Albert MEMMI), pour d'autres la France-Femme restera toujours «paradis et enfer» et la contradiction ne pourra être dépassée.

L'auteur décèle un troisième élément constitutif de l'imaginaire maghrébin relevant du domaine de la sexualité : la ville. En opposition à l'espace rural maghrébin de pureté et à la médina traditionnelle familière et sécurisante apparaissent les «villes à l'occidentale» construites par le colon conquérant, suscitant, comme la femme, l'envie d'y goûter et le mépris. Comme la femme et la France, la ville moderne est paradis et enfer et suggère des images conflictuelles ou négatives. Elle est la matérialisation même de la présence de l'occident, de l'usurpation de la terre par l'étranger et de l'identité perdue. Elle est aussi le premier contact avec l'occident et a une fonction initiatique sur le parcours que suivra le Maghrébin de son douar natal à Paris, que l'auteur désigne comme la «ville-synthèse».

Ce tour d'horizon de la littérature romanesque conduit à conclure que les romans sur l'étrangère sont «hautement significatifs de conflits intérieurs et de tensions dans le domaine de l'affectivité et de la sexualité. La fiction et l'artifice de la mise en forme permettent de faire dire à l'écriture ce qu'on ne peut dire crûment comme dans un témoignage direct». La fonction de l'Etrangère dans le récit est bien «d'assouvir le désir, car elle est le fruit défendu»; assimilée à la corruption et à l'immoralité elle est placée en contraste à «la pureté des femmes de la tribu inviolée», sa fonction ultime, en contre-point de l'image de la femme arabe (mère-sœur), n'est-elle pas de valoriser cette dernière? ... un jeu d'auto-persuasion du romancier.

J. Dejeux dépasse le cadre de la fiction dans sa recherche sur l'image de l'étrangère et de l'union mixte. Voulant être plus proche du réel il a étudié les récits de vie, journaux intimes, correspondances. Il s'avère que peu de Maghrébins unis à des étrangères ont raconté leur expérience, pourrait-on en déduire que les couples heureux n'ont pas d'histoire? De fait, dans la compilation des récits de vie réalisée par l'auteur, un seul, parmi les dix-sept écrits par des Algériens entre 1950-1988, est entièrement consacré au mariage mixte, les autres l'évoquent plus ou moins longuement. Quant aux témoignages et opinions collectés dans les périodiques, essai, correspondance, ... ils rejoignent les récits de vie et les œuvres de fiction : le mariage mixte y est en général considéré comme source de conflit face au groupe d'origine et à l'interdit islamique. La littérature (qu'elle soit de fiction ou de témoignage) sur l'union mixte est globalement une littérature noire. Vouée à l'échec, la relation avec l'étrangère ne peut pas, ne doit pas ETRE : l'interdit religieux qui la condamne, ne la rend que plus mythique... Pour progresser dans la compréhension de l'image surdéterminée de l'étrangère, l'auteur rappelle l'essentiel de la loi coranique (chari'a) et de la jurisprudence (fiqh) concernant le mariage entre un musulman et une non-musulmane ainsi que les interprétations des quatre écoles juridiques. Il présente les positions doctrinales et les codes de statut personnel ou de la famille des trois pays du Maghreb : les empêchements religieux, prescriptions sur la répudiation, la polygamie, l'adoption. Au terme de cet exposé l'auteur conclut sur une évolution des comportements et représentations ; prescriptions islamiques, préjugés raciaux, préservation de la pureté de la race, autant de notions qui subissent l'épreuve de la modernité et de la remise en cause : « des attitudes de large tolérance font éclater les tabous ancestraux, les interdits religieux, les conduites traditionnelles de vie entre-soi ».

Après les images « élaborées » de la femme et de l'union franco-maghrébine glanées chez les romanciers, l'auteur présente, en une dernière étape, les représentations moins travaillées mais plus spontanées que fournissent les rubriques « courrier des lecteurs » d'une dizaine de périodiques maghrébins de langue française. Ces réactions instructives éclairent sur l'opinion publique du moment et reflètent le vécu. Leur confrontation avec les personnages des romans laisse apparaître des convergences quant aux stéréotypes de l'étrangère et à l'échec de l'union mixte. Cependant les positions exprimées sont plus nuancées et des témoignages de mariage mixte réussi émergent ici et là, une évolution des mentalités se dessine, le désir de « dépassionner » le débat sur les unions mixtes, « des cas individuels qui ne contaminent pas la société », est présent. Le problème ainsi posé au niveau du quotidien et du vécu est ramené à sa juste dimension par les lecteurs après avoir été caricaturé, à l'excès parfois, pour les besoins de la création littéraire par les écrivains.

Des travaux d'enquêtes ou d'analyse que nous venons d'examiner il apparaît que, plus que le dépassement des préjugés raciaux, du poids de l'histoire, de la fidélité au groupe d'origine – dont le temps estompera la

prégnance – l'union franco-maghrébine implique la transgression du double interdit religieux et juridique, les codes de statut personnel ou de la famille maghrébins intégrant les empêchements de religion prévus par la chari'a. Aussi longtemps qu'un assouplissement de ces prescriptions ne sera pas introduit, la relation, fantasmée ou réelle, avec l'Etranger(e) continuera d'être vécue sur le mode conflictuel et il appartiendra à chaque individu d'en gérer les ambiguïtés : pour les couples, par une inévitable négociation conjugale ; pour les écrivains, c'est « par l'écriture qu'ils parviennent à résoudre leur tension vers l'étrangère, en se soulageant par des images, et les exorcisant ainsi parfois pour se préserver du mal séducteur »,

A travers les statistiques qui complètent les trois volumes se dessine une progression du mariage mixte dans laquelle les auteurs voient le signe d'une lente évolution des pratiques matrimoniales et des attitudes des Maghrébins à l'égard du mariage : mais la route est encore longue jusqu'à la fusion irréversible des deux patrimoines génétiques et culturels, finissant par se confondre dans une descendance commune... toutefois, il est permis de rêver avec Albert Memmi : « Un jour viendra peut-être où le mariage mixte sera l'une des contributions les plus efficaces et les plus belles à la grande communion des peuples en une seule humanité ».

Mireille TIECHE